

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OP3FT
DU 19 JUIN 2018**

Publié par l'OP3FT, l'organisation à but non lucratif dont l'objet est de détenir,
promouvoir, protéger et faire progresser la technologie Frogans sous la forme
d'un standard ouvert de l'Internet utilisable gratuitement par tous.

Conformément à l'Article 11 des Statuts de l'OP3FT, ce procès-verbal consigne les décisions prises par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 19 juin 2018.

Il sera publié et archivé sur le site Web de l'OP3FT « op3ft.org », accompagné d'une traduction en anglais, aux URL (Uniform Resource Locators) permanentes suivantes :

- en français : <https://www.op3ft.org/fr/resources/bdmm/20180619/access.html>
- en anglais : <https://www.op3ft.org/en/resources/bdmm/20180619/access.html>

Le 19 juin 2018, à 15h00, le Conseil d'administration de l'OP3FT s'est réuni au siège social sur convocation de son Président.

Sont présents physiquement :

- Monsieur Amaury GRIMBERT, Président,
- Monsieur Alexis TAMAS, Administrateur,
- Monsieur Alain MARTEL, Administrateur,
- Monsieur Khaled KOUBAA, Administrateur.

La société 3A Conseil, représentée par Monsieur Marc de SALINELLES Commissaire aux comptes titulaire régulièrement convoqué, s'est fait excuser.

Le Conseil d'administration réunissant ainsi la totalité de ses membres peut valablement délibérer.

La réunion est présidée par Monsieur Amaury GRIMBERT, Président du Conseil d'administration de l'OP3FT.

Monsieur Alexis TAMAS est désigné comme secrétaire de la réunion.

Le Conseil d'administration approuve, après lecture, le procès-verbal de décision de la précédente réunion.

Le Président rappelle que l'ordre du jour de la réunion porte sur les sujets suivants :

- Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes et de son suppléant,
- Approbation et publication des Comptes annuels 2017,
- Approbation et publication du Rapport d'activité 2017,

– Questions diverses.

Le Président rappelle que la convocation pour la présente réunion, portant sur l'approbation des Comptes annuels et du Rapport d'activité, a été envoyée conformément aux dispositions de l'Article 10 des Statuts de l'OP3FT, et constate que tous les administrateurs sont présents physiquement.

Après avoir délibéré sur les sujets figurant à l'ordre du jour de la réunion, le Conseil d'administration prend à l'unanimité les décisions suivantes.

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES ET DE SON SUPPLÉANT

Conformément à l'article 25 des Statuts de l'OP3FT, le Conseil d'administration avait nommé dans sa décision du 19 mars 2012 un Commissaire aux comptes et un Commissaire aux comptes suppléant pour une durée de six ans, soit pour les six premiers exercices de l'OP3FT.

Le Conseil d'administration décide de renouveler les mandats du Commissaire aux comptes et de son suppléant pour les six prochains exercices de l'OP3FT :

- le Cabinet 3A CONSEIL (34 rue de Liège, 75008 Paris, France), représenté par Monsieur Marc de SALINELLES, en qualité de Commissaire aux comptes.
- Monsieur Philippe COLOMBÉ (6 rue Brey, 75017 Paris, France), en qualité de Commissaire aux comptes suppléant.

Par ailleurs, le Conseil d'administration continue à recourir aux services du Cabinet HYART (7 rue du Four St Jacques, 60200 Compiègne, France), représenté par Monsieur Frédéric HYART, en qualité d'expert comptable.

APPROBATION ET PUBLICATION DES COMPTES ANNUELS 2017

Dans le prolongement de sa décision du 3 mai 2018 portant sur l'arrêté des Comptes annuels de l'OP3FT au 31 décembre 2017, et après avoir pris connaissance du rapport du Commissaire aux comptes daté du 18 juin 2017 qui ne formule aucune réserve ni observation sur les Comptes annuels 2017, le Conseil d'administration approuve les Comptes annuels 2017 de l'OP3FT.

Conformément à l'Article 23 des Statuts de l'OP3FT, un délai de 45 jours minimum a séparé la décision d'arrêté des Comptes annuels de la présente décision d'approbation.

Conformément aux dispositions légales françaises, les Comptes annuels 2017 et le rapport du Commissaire aux comptes seront adressés au Préfet de Paris.

Le Conseil d'administration décide, conformément à l'Article 23 des Statuts de l'OP3FT, de la publication et de l'archivage sur le site Web de l'OP3FT « op3ft.org » des Comptes annuels 2017 et du rapport du Commissaire aux comptes, accompagnés d'une présentation en anglais.

La publication aura lieu aux URL permanentes suivantes :

- en français : <https://www.op3ft.org/fr/resources/afs/access.html>
- en anglais : <https://www.op3ft.org/en/resources/afs/access.html>

APPROBATION ET PUBLICATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017

Dans le prolongement de sa décision du 3 mai 2018 portant sur l'arrêté du Rapport d'activité 2017 de l'OP3FT, qui a été établi conformément aux dispositions légales françaises en vigueur, et notamment l'article 8 du Décret n° 2009-158 du 11 février 2009 et l'article 2.1 de la Circulaire du 19 mai 2009, le Conseil d'administration approuve le Rapport d'activité 2017 de l'OP3FT.

Conformément à l'Article 24 des Statuts de l'OP3FT, le Conseil d'administration approuve le Rapport d'activité en même temps que les Comptes annuels.

Conformément aux dispositions légales françaises, le Rapport d'activité 2017 sera adressé au Préfet de Paris.

Le Conseil d'administration décide, conformément à l'Article 24 des Statuts de l'OP3FT, de la publication et de l'archivage sur le site Web de l'OP3FT « op3ft.org » du Rapport d'activité 2017, accompagné d'une traduction en anglais.

La publication aura lieu aux URL permanentes suivantes :

- en français : <https://www.op3ft.org/fr/resources/ar/access.html>
- en anglais : <https://www.op3ft.org/en/resources/ar/access.html>

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la réunion se termine à 16h30.

Un procès-verbal consignant les décisions prises lors de la présente réunion du Conseil d'administration est rédigé en fin de séance. Le Conseil d'administration approuve, après lecture, ce procès-verbal.

Amaury GRIMBERT
Président du Conseil d'administration de l'OP3FT

Alexis TAMAS
Secrétaire de la réunion

Fonds de dotation OP3FT – 6, square Mozart 75016 Paris, France
SIREN : 750 584 864